

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 juin 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Guiraud, M. Bluteau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 03-03 du 8 juin 2023

### « BEL ÉTÉ SOLIDAIRE ET OLYMPIQUE 2023 » – PROGRAMMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – SOUTIEN CRÉATION ÉDITION 77<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL D'AVIGNON – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention cadre 2021-2024 conclue avec l'État, la commune de Pantin et l'association « Banlieues Bleues » approuvée par sa délibération n°3-2 du 9 décembre 2021,

Vu sa délibération n°3-5 du 08 décembre 2022, relative notamment à la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, à conclure avec la commune d'Aubervilliers, l'État - Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France et l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ACCORDE, au titre du Bel Été Solidaire et Olympique 2023, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 20 000 euros à l'association AORIF – L'union sociale pour l'habitat d'Île-de-France pour son projet *Festival Regard Neuf 3, les HLM au rendez-vous de la création* ;
- 12 000 euros à l'association Banlieues Bleues pour son projet *Novolympics* ;
- 12 000 euros à l'association Centre international de Bagnolet œuvres chorégraphiques pour son projet *les Extensions* ;



- 10 000 euros à l'association Le lieu Mains d'Œuvres pour son projet *Saison artistique estivale à Mains d'Œuvres* ;
- 10 000 euros à l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers pour son projet *Festival art de rue des cités* ;
- 8 000 euros à l'association Maison des jonglages pour son projet *Croisière jonglée et ateliers* ;
- 5 000 euros à l'association Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers pour son projet *Sur les 4 Chemins des cultures* ;
- 10 000 euros à l'association Saint-Ouen sur scène pour son projet *Festival Saint-Ouen sur Scène* ;
- 8 000 euros à l'association Théâtre Le Colombier Langaja pour son projet *Un été en création* ;
- 12 000 euros à l'association Villes des musiques du monde pour son projet *Bel été solidaire au Point Fort* ;
- 7 000 euros à la société par actions simplifiée Casabey pour son projet *Festival Pépélé* ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les structures suivantes :

- Association Banlieues Bleues,
- Association Centre international de Bagnolet œuvres chorégraphiques,
- Association Le lieu Mains d'Œuvres,
- Association les Laboratoires d'Aubervilliers,
- Association Maison des jonglages,
- Association Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers,
- Association Saint-Ouen sur scène,
- Association Théâtre Le Colombier Langaja,
- Association Villes des musiques du monde,
- Société Casabey ;

- APPROUVE la charte d'engagements écoresponsables prescrite à l'ensemble des porteurs de projet lauréats annexée à chaque convention ;

- PRESCRIT l'apposition du logotype du Département sur tout document de communication des structures relatif à ces actions ;

- PRESCRIT la mise en place d'un comité de suivi pour contrôler et évaluer la bonne gestion des subventions publiques et leur utilisation ;

- ALLOUE au titre de l'aide à la création et au rayonnement, les subventions d'aide au projet en fonctionnement suivantes :

- 50 000 euros au Centre dramatique national Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis,

- 20 000 euros au Centre dramatique national Théâtre Public de Montreuil ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les structures suivantes :

- Centre dramatique national Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis,
- Centre dramatique national Théâtre Public de Montreuil ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Dellac*

M. Bouamrane, Mme Dellac pour le Centre international de Bagnolet pour les œuvres chorégraphiques et Mme Azoug pour Banlieues Bleues

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*